



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suspension des revalorisations conventionnelles des masseurs kinésithérapeutes

Question écrite n° 8147

Texte de la question

Mme Mathilde Hignet attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins sur la suspension des revalorisations conventionnelles des masseurs-kinésithérapeutes, consécutive à l'avis du Comité d'alerte sur l'objectif national de dépense d'assurance maladie (ONDAM) du 18 juin 2025. Alors que ces revalorisations, négociées en contrepartie d'importants engagements professionnels, devaient compenser en partie la perte de pouvoir d'achat subie depuis dix ans par la profession, elles sont aujourd'hui suspendues en raison des choix politiques des gouvernements successifs qui ont volontairement conduit à la dégradation des ressources de la sécurité sociale, notamment par la multiplication des exonérations de cotisation sociale. Le chiffre d'affaires des masseurs-kinésithérapeutes libéraux stagne depuis 2010, ce qui signifie une baisse du revenu une fois l'inflation décomptée. Ainsi, un kinésithérapeute qui travaillait 40 h en 2000 doit aujourd'hui travailler 53 h pour conserver le même niveau de revenus. Les masseurs-kinésithérapeutes n'ont pas à être la variable d'ajustement des politiques austères du Gouvernement. Elle lui demande s'il va revenir sur la suspension des conventions qui pénalise des professionnels de santé et garantir l'application rapide des revalorisations.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Hignet](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8147

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5716